

LUTTE POUR LA GRILLE DES SALAIRES & LA BAISSÉ DES FACTURES

FACE AUX EMPLOYEURS, LA FNME-CGT TIENT LA LIGNE !

LES RÉPONSES NE SONT PAS À LA HAUTEUR, MAIS DES PORTES S'OUVRENT GRÂCE À LA LUTTE !

Les électriciens et gaziers continuent à tenir fermement leurs positions sur les sites de production, de distribution, de stockage, dans les terminaux méthaniers, les incinérateurs et les plateformes logistiques.

Sous la pression, nous avons gagné l'ouverture de négociation dès le 1er octobre prochain !

À l'appel de la seule CGT, ce mardi 23 septembre a été marqué par une nouvelle mobilisation ! Partout en France, les salariés et retraités des IEG étaient présents, déterminés et organisés sur de nombreux sites symboliques et stratégiques.

Nos couleurs ont flotté haut et fort dans le pays : la détermination des grévistes n'a pas besoin d'explications, elle s'impose d'elle-même. Les employeurs mesurent qu'ils font face à un mouvement coordonné, avec une CGT déterminée à ne rien lâcher !

À Paris, les électriciens et les gaziers de la région Ile-de-France ont accueilli comme il se doit les représentants des employeurs devant le siège du Secrétariat du Groupement des Employeurs (SGE) des IEG.

À l'issue de cette action, la délégation FNME-CGT a été reçue pour une première rencontre gagnée grâce à la lutte depuis le 2 septembre dernier.

Les employeurs sont arrivés sans mandat !

Trois semaines, c'est un peu court ? De qui jouent-ils le jeu ?

N'ont-ils pas mesuré le niveau de colère et la détermination des Électriciens et Gaziers ?

Malgré tout, ils ont fini par reconnaître que le point de départ des échanges sera les propositions de 2024 comme socle. Face à la pression de la lutte, les éléments ne pourront être revus qu'à la hausse, là où en 2024 et 2025, ils disaient agir à "enveloppe constante" ou "sans vouloir bouger de lignes".

A DATE, SUR NOS REVENDICATIONS :

• Création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille :

Employeurs : Les 2 échelons étaient actés dans le projet d'accord mais les niveaux revendiqués sont trop élevés pour eux. La transposition ferait une augmentation trop importante et sa mise en œuvre à terme ferait passer l'ancienneté de 0,6 % à 0,9 % au global. Ils expliquent qu'ils préféreraient trouver une solution sur la grille plutôt que d'augmenter l'ancienneté à 0,9 %.

• **La réévaluation de 9 % de toute la grille des salaires des IEG :**

Employeurs : Ils indiquent que 9 % ce serait impossible ! Ils sont conscients que notre grille a besoin d'évoluer et sont prêts à y travailler mais pas à cette hauteur.

• **Mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » :**

Employeurs : Ils indiquent que l'indexation des salaires sur l'inflation est interdite par la loi (Article L112-2 du Code monétaire et financier) mais qu'ils peuvent nous entendre sur des propositions alternatives sans que les augmentations générales couvrent 100 % de l'inflation.

• **Revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9 % :**

Employeurs : Cette demande était dans l'accord de 2024 et répondait à la revendication de la CGT.

• **Relèvement du NR mini de départ en retraite ; Dispositif rattrapage "formateurs/Tutorés" ; Réévaluation des NR en fonction des diplômes :**

Employeurs : Outre les niveaux d'embauche déjà évoqués, ils estiment que les autres revendications sont nouvelles mais sont prêts à les étudier.

• **Réactivation de la majoration résidentielle et des ISD (Indemnité Spéciale DOM) :**

Employeurs : Ils renvoient dans un premier temps aux entreprises. Face à notre insistance, ils mesurent l'importance d'en parler et comprennent qu'il y a 2 sujets : Les niveaux de majoration et les zones.

• **Aucune pension en dessous du SMIC CGT à 2000 euros :**

Employeurs : Ils ont déjà inscrit dans un accord de méthode de faire une ré-évaluation mais cet élément n'est pas à leur main puisqu'il nécessite un décret d'application. Nous avons demandé qu'ils ré-interviennent auprès des pouvoirs publics comme sur le décret continuité d'affiliation. En revanche, ils ont porté le NR 100 alors que le SMIC CGT correspond au NR 110.

**Si les réponses ne sont clairement pas à la hauteur,
c'est bien grâce à la lutte que des portes s'ouvrent !**

Et s'ils n'ont pas de mandat clair à date, à nous de les contraindre dans chaque entreprise pour que leurs réponses soient à la hauteur le 1er octobre !
Nous les obligerons, ensemble, à répondre point par point aux revendications de notre préavis de grève.

LA FNME-CGT APPELLE À :

- Envoyer un message clair dès le 24 septembre pour montrer que nous attendons un niveau de réponse bien plus concret et élevé ;
- Maintenir la pression partout où cela est possible, en particulier les 30 septembre et 1er octobre, journée de négociation.

Face à cette posture très légère des employeurs, nous appelons donc à durcir le ton sans attendre et à continuer d'agir sur les sites stratégiques ou à forts enjeux.

LES EMPLOYEURS PORTERONT SEULS LA RESPONSABILITÉ DE LA MONTÉE EN PRESSION ET DE L'AMBIANCE ÉLECTRIQUE DANS LES IEG !